

● (1130)

J'estime que c'est un bon projet de loi. Je recommande donc son adoption par la Chambre. C'est un projet de loi sur l'équité, car il garantit à tous les Canadiens qu'ils seront traités de la même façon. Il vise la façon dont nous traitons les minorités et je pense que nous voulons tous faire progresser ces principes de façon tangible. Nous voulons une mesure législative qui soit non seulement sensible, mais juste pour tous les Canadiens, indépendamment de la langue qu'ils parlent.

Après une longue étude et bien des délibérations, ce projet de loi a atteint ce que je considère être un équilibre délicat qui sera le seuil et la base à partir desquels nous bâtirons pour atteindre le potentiel que nous avons. Je suis encouragé par le fait que le projet de loi a été précédé de vastes consultations. En général, les gens se sont dits très en faveur des dispositions du projet, car on peut maintenant dire que nous avons atteint les éléments raisonnables d'équité qui doivent présider à tout ce que nous faisons dans ce domaine. Je ne considère pas du tout cela comme quelque chose de trivial ou de risible . . .

M. Blackburn (Brant): Je ne ris pas.

M. Hnatyshyn: C'est là un élément très important qui impose à nous tous députés la charge d'évaluer le projet de loi et de faire en sorte qu'il reflète ces principes qui nous tiennent tous à coeur, c'est-à-dire un Canada uni, un Canada fondé sur le principe fondamental de l'équité.

Le gouvernement, le premier ministre (M. Mulroney) et moi-même sommes déterminés à faire régner ces principes très importants.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire en commençant que nous partageons les commentaires du ministre selon lesquels le projet de loi se doit d'être un projet de loi généreux, un projet de loi ouvert et un projet de loi qui va donner au Canada une base plus moderne et plus juste au niveau des langues officielles.

Monsieur le Président, évidemment, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-72, parce que c'est l'aboutissement de près de 15 ans de vie parlementaire ici au Parlement canadien et de quelque 12 années auparavant dans le domaine scolaire, et j'ai toujours pensé qu'il serait bon de venir à la Chambre une journée et de dire à quelque gouvernement que ce soit: Nous avons fait, je pense, du chemin; nous avons accompli de bonnes choses, et le projet de loi, c'est pour nous une charte, une carte de route, si l'on veut, qu'il faudra suivre dans les années à venir et cette expérience, j'en suis certain, profitera à tous les Canadiens. Donc, je suis content, les libéraux sont contents, la Chambre est contente, et je félicite le gouvernement de cette initiative.

Langues officielles—Loi

Nous voulons, comme je le disais tantôt, que cet avenir soit équitable et plus juste, plus généreux et plus respectueux de la caractéristique fondamentale de notre Canada soit sa dualité linguistique anglo-française.

Le projet de loi C-72 donne suite d'abord à l'engagement constitutionnel de 1982 et reconnaît les engagements formels de l'Accord constitutionnel du lac Meech dont le texte juridique a fait l'objet d'un vote ici à la Chambre le 26 octobre dernier.

Ce projet de loi s'insère donc dans la foulée des engagements constitutionnels canadiens et définit les objectifs fédéraux dans le cadre d'une loi renouvelée et modernisée. Il nous semblait donc, nous libéraux, qu'il était impératif d'étudier avec célérité et sérieux le projet de loi C-72 qui est au *Feuilleton*, comme on le sait, depuis le 25 juin dernier.

Je ne mentionnerai pas la litanie des plaintes, des reproches, des demandes d'actions qui ont été dirigées vers le gouvernement conservateur depuis trois ans et demi. J'invite les intéressés à consulter l'Index des *Débats* de la Chambre. Il y a questions, il y a réponses, débats et interventions. Il y a là matière à écrire un livre sur les hauts et les bas du dossier linguistique.

[Traduction]

Ce projet de loi est attendu depuis longtemps par ceux qui se préoccupent de la question des langues officielles, notamment le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, le Commissariat aux langues officielles, les représentants de nombreux groupes minoritaires de langues officielles.

La Loi sur les langues officielles de 1969 a vieilli. Son application quotidienne depuis 19 ans a vu naître divers problèmes. Les décisions judiciaires ont affaibli la portée de certaines de ses dispositions. Le cadre constitutionnel a évolué depuis 1969, surtout avec l'adoption de la Charte des droits et libertés et de ses articles 16 et 20 relatifs aux droits linguistiques.

L'Accord du lac Meech, signé par tous les premiers ministres provinciaux, énonce clairement que notre caractéristique fondamentale est la dualité linguistique, celle de l'anglais et du français, et que tous doivent s'efforcer de préserver cette caractéristique essentielle.

Les attitudes en matière de langue ont changé, monsieur le Président. Ont joué dans ce sens notre conscience accrue, notre respect et notre générosité à l'égard des groupes de langues officielles. Les programmes de formation linguistique à tous les niveaux et dans toutes les régions du pays ont fait voir qu'il existe au Canada une meilleure compréhension et une meilleure acceptation de notre dualité linguistique. Il existe un désir d'accepter et d'estimer cette différence, que ce soit dans les cours d'immersion à l'école primaire, l'inscription de l'autre langue comme matière essentielle dans les écoles secondaires, ou les programmes de formation linguistique au travail. Une nouvelle ère de compréhension s'est instaurée au Canada depuis 20 ans.